

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 8 mai 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre :

« Un spot audiovisuel diffusé par un membre du Gouvernement via les réseaux sociaux du Ministère des affaires intérieures témoigne du quotidien du ministre des affaires intérieures, avec une mise en scène, pour le moins extensive, de sa limousine allemande. Alors que le ministre est libre de produire et de publier ce genre de contenu sur ses comptes privés, il n'en reste pas moins que ce choix de communication est discutable si usage est fait de ressources étatiques, puisque aucun message politique lié à la politique gouvernementale ne ressort de cette vidéo.

Dans ce contexte, nous aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre :

- Monsieur le Premier Ministre n'est-il pas d'avis que les membres du Gouvernement devraient communiquer plutôt d'un sujet politique au lieu de leur personne en utilisant les ressources ministérielles ?*
- Monsieur le Premier Ministre peut-il nous expliquer le message que le Gouvernement entend véhiculer par le spot audiovisuel en question ?*
- Monsieur le Premier Ministre n'est-il pas d'avis qu'il s'agit d'une confusion des genres et que ledit spot relève plutôt d'une publicité à prendre en charge par un parti politique ?*
- Monsieur le Premier Ministre peut-il, le cas échéant, confirmer que chaque membre du Gouvernement dispose d'un budget réservé à la promotion personnelle ?¹ »*

¹ cf question parlementaire de l'honorable député Laurent Zeimet en date du 6 juillet 2016

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Corinne CAHEN
Députée



Guy ARENDT
Député



Réponse du Premier ministre à la question parlementaire n° 710 du 8 mai 2024 des honorables Députés Corinne Cahen et Guy Arendt.

Il est d'usage que les femmes et hommes politiques, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, communiquent à travers des vidéos sur les réseaux sociaux afin d'illustrer aux citoyens en toute transparence le travail journalier exercé dans le cadre de leurs fonctions.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'aucune ligne budgétaire du ministère des Affaires intérieures, ni d'un autre ministère, ne fut engagée pour la réalisation du film en question.

Luxembourg, le 28 mai 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN